



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

**Rapport d'activités
pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Adopté(e) le : 26 novembre 2025

Résolution numéro : 25-11-385

Amendé(e) le : _____

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
Priorités d'intervention	2
Fin de l'entente 2020-2024	4
Conclusion	4

ANNEXES

Annexe A – Bilans financiers 2020-2024

Annexe B – Conciliation 2020-2024

MISE EN CONTEXTE

En octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentant(e)s du milieu municipal ont conclu le Partenariat 2020-2024 : « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes ». Avec cette nouvelle entente, le milieu municipal bénéficiait de gains de 1,2 G \$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du Fonds régions et ruralité (FRR). Cette entente permettait à l'ensemble des municipalités de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le FRR se déclinait en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
En continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020), ce volet visait à soutenir des projets dont les retombées dépassaient le territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC).
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
En continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020), ce volet visait à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
Ce volet visait à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC.
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
Ce volet comprenait deux axes dont l'axe de coopération intermunicipale qui permettait d'offrir des services de qualité à moindre coût ou de réaliser des diagnostics ou une étude sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale.

Le 24 mars 2020, le volet 2 de l'entente relative au FRR a été signé entre la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dans cette entente, le MAMH s'est engagé à verser 1 149 169 \$ pour l'année 2024.

Le volet 2 du FRR visait à soutenir, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux dans leurs champs de compétence, tout effort de développement local et régional des MRC.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC pouvaient affecter les sommes reçues, dans le cadre de ce volet, portaient notamment sur les objets suivants¹ :

- la réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement;

¹ Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-2-soutien-a-la-competence-de-developpement-local-et-regional/>

- le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines suivants : social, culturel, économique ou environnemental;
- l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires;
- le soutien au développement rural.

PRIORITÉS D'INTERVENTION

La MRCVR assume la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu. C'est ce qu'elle a fait en adoptant la résolution numéro 23-09-275 prévoyant la reconduction des priorités pour 2024 soit :

1. Le développement économique :
 - soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises;
 - soutien au tourisme;
 - domaine agricole.
2. Le développement communautaire et social :
 - soutien aux organismes du milieu;
 - la culture.
3. Le développement local :
 - intégrer le développement durable dans nos interventions;
 - renforcer l'attractivité en misant sur la qualité de vie;
 - soutenir le développement de la mobilité des personnes et des biens;
 - augmenter la visibilité territoriale;
 - créer des projets mobilisateurs.

Ainsi, selon les priorités et politiques de la MRCVR, peut être admissible à une aide technique ou à une subvention de celle-ci :

- tout organisme, à l'exception des entreprises privées du secteur financier et des coopératives financières.

La MRCVR se doit de jouer un rôle de stimulateur et de catalyseur dans les projets structurants qui permettront² :

- d'offrir un milieu de vie de qualité en protégeant et aménageant le territoire sur les bases de développement durable;
- de mettre en valeur et de renforcer l'attractivité du territoire de la vallée du Richelieu pour définir l'offre de tourisme et de culture, et pour influencer le développement économique, agricole, résidentiel et industriel en misant sur l'espace de vie, la situation stratégique, les paysages et milieux naturels ainsi que le caractère rural distinctif;
- d'être en amont des changements;
- de favoriser le partage du savoir et des expertises dans l'élaboration des actions à portée régionale;
- de maintenir une équipe engagée et mobilisée.

La MRCVR est placée au cœur de la gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, les élu(e)s ont accepté, par l'adoption de la résolution numéro 23-09-275, de maintenir les axes et priorités d'intervention 2021-2024 pour l'année 2024 ainsi que la Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie et la Politique de soutien aux entreprises que l'on retrouve sur le site Internet de la MRCVR :

- https://www.mrcvr.ca/wp-content/uploads/2021/01/POL_projets_structurants_VF.pdf
- https://www.mrcvr.ca/wp-content/uploads/2020/12/POL_soutien_entreprises_finale.pdf

Les cinq axes et priorités d'intervention pour le volet 2 du FRR sont les suivants :

- Bâtir un milieu de vie de qualité : les actions sont identifiées dans les outils de développement du territoire.
- Accroître l'attractivité et la notoriété du territoire notamment par la rétention : les actions se démarquent dans les politiques et la promotion.
- Maintenir l'équilibre entre l'environnement et les changements climatiques : les actions se concrétisent par la sensibilisation, les nouvelles façons de faire et le choix des projets.
- Saisir les opportunités pour soutenir la prospérité du territoire en vue d'assurer sa résilience : les actions se définissent à travers le développement économique sous toutes ses coutures.
- Soutenir la communauté : les actions se traduisent par la mobilisation et l'implication citoyenne au bénéfice du plus grand nombre.

² Source : Planification stratégique 2020-2025 (Résolution numéro 19-06-244)

FIN DE L'ENTENTE 2020-2024

Ainsi, les décisions en accord avec ces orientations se sont traduites par un soutien financier. Le présent rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Toutefois, dans un souci de transparence et de bonne compréhension, nous ajoutons tous les tableaux relatifs à la durée de l'entente. En effet, celle-ci est maintenant terminée et l'enveloppe a été utilisée dans son entièreté, soit 5 843 740 \$, pour la période 2020-2024.

Le gouvernement du Québec s'est engagé, dans le cadre de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité rendue publique le 13 décembre 2023, à reconduire le FRR à la hauteur de 267,5 M \$ annuellement de 2025 à 2028. Cette reconduction donnera ainsi l'opportunité au MAMH de faire évoluer ce fonds, de concert avec le milieu municipal, et d'y apporter des ajustements afin de mieux répondre aux besoins des communautés.

À ce titre, une Entente de développement territorial du FRR sera signée prochainement (résolution numéro 25-06-213).

Cette nouvelle entente prévoit que la MRCVR devra mettre en œuvre et tenir à jour un cadre d'intervention pour la vitalité de son territoire, ici appelé le Cadre d'intervention. Ce document de planification permettra à la MRCVR d'établir une vision et de cibler différents enjeux, ainsi que des priorités d'intervention ciblées et territorialisées.

Le Cadre d'intervention sera finalisé d'ici le 31 mars 2026 et rendu public suivant son adoption par le Conseil de la MRCVR.

CONCLUSION

Le FRR a permis à la MRCVR de poursuivre sa mission en permettant d'accompagner financièrement des partenaires du milieu œuvrant sur le territoire de la vallée du Richelieu.

Également, ce fonds a contribué de façon significative au soutien des activités internes de la MRCVR en lien avec l'aménagement et le développement du territoire, et ce, sous tous ses aspects.

Enfin, grâce à l'appui du FRR, les élu(e)s de la MRCVR ont été en mesure de soutenir le milieu par des actions concrètes et significatives. Ils et elles sont à l'écoute de leur population et favorisent les initiatives qui permettent un développement harmonieux et viable de leur communauté.

Bilan financier | 2020

Montant du FRR pour l'année 2020 (du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020)	1 090 817 \$
--	---------------------

Ententes sectorielles

Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$
Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants	2 000 \$
Entente sectorielle de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025	1 947 \$

Soutien aux activités de commercialisation dans un contexte de pandémie

Entreprises privées	26 000 \$
Organismes à but non lucratif (OBNL)	11 500 \$

Aménagement du territoire	239 791 \$
----------------------------------	-------------------

Développement

Économique	196 619 \$
Touristique	49 365 \$
Agricole	57 165 \$
Social	141 205 \$
Culturel	61 055 \$

Soutien à des projets du milieu

MRCVR Étude sur le paysage https://www.mrcvr.ca/atlas-des-paysages/	35 080 \$
--	-----------

Association de la Vallée du Richelieu pour la déficience intellectuelle Je prends ma place dans ma communauté, j'y vie, j'y contribue et je participe	30 000 \$
--	-----------

Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Des vélos électriques... un outil touristique et un complément au circuit électrique	10 500 \$
---	-----------

Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Projet régional de vélos électriques	5 950 \$
---	----------

Télévision communautaire de La Vallée-du-Richelieu (TVR9) Aide financière aux activités	71 000 \$
--	-----------

Corporation Gens au Travail Soutien pour les activités de Meublétout et de La Boutique aux fringues	25 500 \$
--	-----------

Route des Arts et Saveurs du Richelieu Soutien des activités afin de développer des événements et de promouvoir l'agrotourisme et la culture	18 000 \$
---	-----------

Maison Nationale des Patriotes Aide financière aux activités	25 000 \$
---	-----------

Table de concertation des préfets de la Montérégie Soutien de la Table de concertation des préfets de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2020	6 700 \$
---	----------

Dépenses administratives	7 975 \$
---------------------------------	-----------------

Total des montants engagés et versés	1 037 352 \$
---	---------------------

Sommes non engagées de la période et reportées	53 465 \$
---	------------------

Bilan financier | 2021

Montant du FRR pour l'année 2020 (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)	1 149 169 \$
--	---------------------

Ententes sectorielles

Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie	5 000 \$
Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants	2 667 \$
Entente sectorielle de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025	3 894 \$
Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$

Aménagement du territoire	336 583 \$
----------------------------------	-------------------

Développement

Économique	242 884 \$
Touristique	70 494 \$
Agricole	41 275 \$
Social	114 812 \$
Culturel	57 785 \$

Soutien à des projets du milieu

Municipalité de Saint-Jean-Baptiste Revitalisation du jardin communautaire de la municipalité et l'aménagement d'une classe extérieure	15 000 \$
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu Transport collectif hebdomadaire	4 750 \$
Télévision communautaire de La Vallée-du-Richelieu (TVR9) Aide financière pour le démarrage d'une plateforme TVR9endirect.com et la production du projet de rayonnement numérique	60 000 \$
Corporation Gens au Travail Aide financière pour soutenir un projet de récupération et de réemploi de meubles	17 000 \$
Maison nationale des Patriotes Aide financière pour soutenir un projet de circuits extérieurs	25 000 \$
Table de concertation des préfets de la Montérégie Soutien de la Table de concertation des préfets de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2021	7 000 \$

Dépenses administratives	7 963 \$
---------------------------------	-----------------

Total des montants engagés et versés	1 027 107 \$
---	---------------------

Sommes non engagées de la période et reportées	122 062 \$
---	-------------------

Bilan financier | 2022**Montant du FRR pour l'année 2020 (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022)** 1 305 416 \$**Ententes sectorielles**

Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie	5 000 \$
Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants	9 231 \$
Entente sectorielle de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025	5 829 \$
Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024	3 077 \$

Aménagement du territoire et environnement 425 826 \$**Développement**

Économique	230 595 \$
Touristique	57 377 \$
Agricole	106 852 \$
Social	129 530 \$
Culturel	106 458 \$

Soutien à des projets du milieu

Municipalité de Saint-Jean-Baptiste Revitalisation du jardin communautaire de la municipalité et l'aménagement d'une classe extérieure	15 000 \$
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Des vélos électriques... un outil touristique et un complément au circuit électrique	10 500 \$
Télévision communautaire de La Vallée-du-Richelieu (TVR9) Aide financière pour le développement d'une nouvelle imagerie et d'un service additionnel (podcast)	60 000 \$
Maison nationale des Patriotes Aide financière pour le soutien à une exposition collective (BAC à BAC)	25 000 \$
Regroupement pour le développement social de la Vallée (RDSV) Aide financière pour soutenir la réalisation d'un plan de développement	30 000 \$
Route des Arts du Richelieu (RAR) Aide financière pour soutenir un nouveau circuit d'art visant à stimuler et promouvoir l'achat local	20 000 \$
Table de concertation régionale de la Montérégie Soutien au Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022	15 000 \$

Dépenses administratives 12 163 \$**Total des montants engagés et versés** 1 282 438 \$**Sommes non engagées de la période et reportées** 22 978 \$

Bilan financier | 2023**Montant du FRR pour l'année 2020 (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023)** 1 149 169 \$**Ententes sectorielles**

Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022 - 2025	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022 - 2026	4 800 \$
Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres 2023 -2026	5 000 \$
Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire en Montérégie 2021 - 2025	9 231 \$
Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022 - 2024	4 615 \$
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025	5 817 \$
Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$

Aménagement du territoire et environnement 403 730 \$**Développement**

Économique	188 478 \$
Agricole	32 571 \$
Social	52 545 \$
Culturel	92 025 \$

Soutien à des projets du milieu

Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu Quai multifonctionnel	45 000 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Événement cycliste et historique	4 000 \$
Municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu; Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloil Projet commun " À bouche que veux-tu ! "	34 920 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Les beaux dimanches du Dr Nelson	4 000 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste La voix du Repère	8 000 \$
Maison de répit l'Intermède Relocalisation et agrandissement d'une maison de répit	65 000 \$
Chants de Vieilles Étude de provenance, d'achalandage et de retombées économiques	24 500 \$
Télévision communautaire de La Vallée-du-Richelieu (TVR9) Développement d'une nouvelle imagerie	60 000 \$
Maison nationale des Patriotes Deux expositions temporaires	25 000 \$
Route des Arts du Richelieu (RAR) Expositions collectives et événements extérieurs	20 000 \$
Programme innovation (PI) Cinq projets recommandés	44 300 \$
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE) Onze projets recommandés	24 536 \$
Table de concertation régionale de la Montérégie Soutien au Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2023	15 000 \$
Dépenses administratives	14 940 \$
Total des montants engagés et versés	1 213 008 \$
Dépassement des sommes engagées pour la période	(63 839) \$

Bilan financier | 2024**Montant du FRR pour l'année 2024 (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)** 1 149 169 \$**Ententes sectorielles**

Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie 2022 - 2025	5 000 \$
Entente sectorielle de développement pour la forêt en Montérégie 2022 - 2026	4 800 \$
Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres 2023 -2026	5 000 \$
Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire en Montérégie 2021 - 2025	9 231 \$
Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022 - 2024	
Entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'œuvre en Montérégie 2020-2025	5 817 \$
Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	10 000 \$

Aménagement du territoire et environnement 329 734 \$**Développement**

Économique	185 897 \$
Agricole	87 993 \$
Social	77 987 \$
Culturel	88 553 \$

Soutien à des projets du milieu

Organisme Chants de Vieilles 20 ^e anniversaire - Festival Chants de Vieilles	25 000 \$
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu Relance de la Maison de la culture Eulalie-Durocher et création d'un parcours ludique extérieur	50 400 \$
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil Le jardin de la Pointe Provost	61 016 \$
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu Nouveaux mobiliers urbains	18 000 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Réouverture de la maison des jeunes	53 016 \$
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu Revitalisation du parc des Six-Comtés	60 000 \$
Club de canotage OBC Descente du Richelieu 2024	20 000 \$
Maison nationale des Patriotes Exposition temporaire Portraits de Patriotes	30 000 \$
Fondation Jordi-Bonet Exposition de Couples Artistes au Manoir Rouville-Campbelle	5 000 \$
Programme innovation (PI) Sept projets recommandés	59 323 \$
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE) Dix projets recommandés	49 497 \$
Table de concertation régionale de la Montérégie Soutien au Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024	15 759 \$
Dépenses administratives	2 780 \$
Total des montants engagés et versés	1 259 803 \$
Dépassement des sommes engagées pour la période	(110 634) \$

Conciliation 2020 -2024

Montant total de l'enveloppe	5 843 740 \$
------------------------------	--------------

			Redditions	Sommes non engagées	
Montant annuel	2020	1 090 817 \$	1 037 352,00 \$	53 465,00 \$	
	2021	1 149 169 \$	1 027 107,46 \$	122 061,54 \$	
	2022	1 305 416 \$	1 282 438,14 \$	22 977,86 \$	
	2023	1 149 169 \$	1 213 008,03 \$	(63 839,03) \$	
	2024	1 149 169 \$	1 259 803,37 \$	(110 634,37) \$	
	2025		24 031,00 \$	(24 031,00) \$	Engagé en 2025
		5 843 740 \$	5 843 740,00 \$	-	\$